

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, à 19 h, TENUE À HUIS CLOS TEL QU'AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL, selon les dispositions du Code municipal du Québec et avec toutes les adaptations nécessaires en lien avec les exigences de la santé publique du Québec en période de pandémie.

Il est à noter qu'outre le procès-verbal, un compte rendu de la présente réunion sera rédigé par le directeur général afin de permettre au public de connaître, s'il y a lieu, la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Membres présents :

	<i>Églantine Leclerc Vénuti</i>	<i>Carolyne Gagnon</i>
<i>Mireille Leduc</i>	<i>Bertrand Quesnel</i>	<i>René De La Sablonnière</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent : Hervé Taillon

Monsieur Éric Paiement, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no. : 11743-2021

AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT *Que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;*

CONSIDÉRANT *Qu'en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2) le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population;*

CONSIDÉRANT *Que cette pandémie constitue une menace réelle grave à la santé de la population qui exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi;*

CONSIDÉRANT *Que le gouvernement du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont déclaré l'état d'urgence sanitaire au Québec en mettant en place plusieurs mesures de protections de la personne, dont l'interdiction de rassemblement intérieure, donc les rassemblements en lien avec les séances publiques municipales;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la tenue des séances publiques à huis clos, telle que l'exige le gouvernement, et ce, jusqu'à nouvel ordre.*

Adoptée

Résolution no. : 11744-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

CORRESPONDANCE

S/O

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 11745-2021

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par *Carolynne Gagnon* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 décembre 2020 au montant total de 177 180.40 \$, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2000121 @ C2000131 = 22 919.45 \$
Païements internet : L2000197 @ L2000214 = 41 175.22 \$
Païements directs : P2000411 @ P2000467 = 70 724.59 \$
Chèque manuel : N/A
Chèques salaires : D2000692 @ D2000763 = 42 361.14 \$

Adoptée

Résolution no : 11746-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – INCOMPRESSIBLES ET PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS ANNÉE 2021

Il est proposé par *Bertrand Quesnel* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2021, soit par chèque, via internet ou autre.

Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes et/ou inévitables en raison d'obligations et/ou engagements que la municipalité a contractés, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des dépenses en lien avec les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente chaque année, le tout, tel que prévu à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

Résolution no : 11747-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par *René De La Sablonnière* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 508.13 \$ avant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2021, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 11748-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par *Mireille Leduc* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 1 348.22 \$ avant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2021, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), répartie comme suit :

Cotisation FQM : 1 294.60 \$ + tx.
Fonds de défense : 53.62 \$ + tx.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 11749-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021 À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par *Églantine Leclerc Vénuti* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 175.10 \$ avant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2021, à Québec Municipal.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 11750-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2021 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par *Carolyn Gagnon* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 390.00 \$ avant les taxes pour l'assurance « erreurs et omission » et de 495.00 \$, avant les taxes, pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2021, à l'ADMQ.

Un montant pour l'adhésion est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-494-00.

Un montant pour l'assurance « erreurs et omission » est prévu au poste budgétaire 02-130-40-423-00.

Adoptée

Résolution no : 11751-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT – SOUTIEN TECHNIQUE 2021 – CIM

Il est proposé par *Bertrand Quesnel* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel au montant de 5 605.00 \$ plus les taxes applicables, à la Coopérative d'informatique municipale pour le soutien technique et téléphonique 2021.

Ce montant est réparti dans les postes budgétaires comme suit :

02-130-40-414-00 : 3 060.00 \$

02-610-40-414-00 : 2 545.00 \$

Adoptée

Résolution no : 11752-2021
APPUI AU PROJET DE LOI C-213, LOI ÉDICTION LA LOI CANADIENNE SUR L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

ATTENDU *Que les député.es cherchent à obtenir l'appui des municipalités pour le projet de loi C-213, qui vise à établir un régime public et universel d'assurance médicaments, fondé sur les mêmes principes que le régime public et universel de soins de santé du Canada, soit la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité;*

ATTENDU *Qu'il est approprié d'appuyer cette demande;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de soutenir le projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments.*

Adoptée

Résolution no : 11753-2021
AUTORISATION DE DÉPENSE POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CALCUL DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Il est proposé par *Mireille Leduc* et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour le support professionnel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le calcul du maintien de l'équité salariale pour les employés de la municipalité au taux horaire préférentiel établie pour les municipalités membre de la FQM.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 11754-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS (CROIX-ROUGE) – CONTRIBUTION 2021

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement pour l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, couvrant la période de janvier à décembre 2021.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-230-40-419-02.

Adoptée

Résolution no : 11755-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTES-PARTS 2021 AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements des quotes-parts 2021 au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 137 415.00 \$ tel qu'indiqué sur la facture numéro 104286.

Le paiement est réparti en 2 versements égaux :

- 1^{er} versement de 68 708.00 \$, échéance 30 juin 2021
- 2^e versement de 68 707.00 \$, échéance 31 octobre 2021

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-210-40-441-00.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 11756-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT DE SERVICES FOURRIÈRE 2021 – CENTRE CANIN REFUGE 2^e CHANCE

ATTENDU Que la municipalité retient les services du Centre canin Refuge 2^e chance pour l'application de ses règlements # 194, 203 et 217, relatifs aux chiens et chats sur notre territoire;

ATTENDU Que la municipalité a reçu une offre de services au coût de base annuel de 1 650 \$ plus taxes pour l'année 2021;

Chaque appel de service le jour pour un chien est de 200 \$ et l'appel de soir, fin de semaine ou jours fériés est de 230 \$, plus des frais de déplacement au coût de 0.46 \$ du kilomètre, le tout incluant:

- La capture de l'animal;
- La pension, nourriture et hébergement pour 3 jours ouvrables;
- La recherche du propriétaire;
- L'adoption autant que possible;
- L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.

Chaque appel de service le jour pour un chat est de 120 \$ et l'appel de soir, fin de semaine ou jours fériés est de 140 \$, plus des frais de déplacement au coût de 0.46 \$ du kilomètre, le tout incluant:

- La capture de l'animal;
- La pension, nourriture et hébergement pour 3 jours ouvrables;
- La recherche du propriétaire;
- L'adoption autant que possible;
- L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 650.00 \$ avant les taxes, pour le contrat de service de base 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer l'offre de services, telle que rédigée et présentée par le Centre canin Refuge 2^e Chance pour et au nom de la municipalité.

Cette dépense est prévue à cet effet au poste budgétaire 02-290-40-414-00.

Adoptée

Résolution no : 11757-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTES-PARTS ANNÉE 2021 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements des quotes-parts 2021 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 174 480 \$ et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosses septiques au montant de 9 243 \$, réparti comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	39 985.36 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	54 597.49 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	7 031.81 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	634.50 \$
Traitement rés. domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	4 305.33 \$
Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	2 592.48 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	37 362.60 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	8 919.65 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	16 341.59 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	2 709.30 \$

ET

Coût immobilisation du traitement des boues de fosses septiques : 02-455-00-446-00 : 9 243.00 \$

Le tout réparti en 4 versements étalés selon les exigences de la RIDL au courant de l'année 2021 :

- 1^{er} versement échéance 1^{er} février 2021
- 2^e versement échéance 1^{er} avril 2021
- 3^e versement échéance 1^{er} juillet 2021
- 4^e versement échéance 1^{er} septembre 2021

Adoptée

Résolution no : 11758-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT ET PROTOCOLE D'ENTENTE – ENTRETIEN DES PLATES-BANDES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU Que la municipalité a reçu de la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe une proposition d'entretien des plates-bandes, des parcs, des panneaux d'accueil et des bâtiments de la municipalité au montant de 5 500 \$;

ATTENDU Que la municipalité souhaite mettre en valeur le territoire de la municipalité et reconnaît ainsi que l'entretien des plates-bandes est une étape primordiale dans l'atteinte de ces objectifs;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, de verser un montant de 5 500 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe, pour l'entretien des plates-bandes, des parcs, des panneaux d'accueil et des bâtiments de la municipalité pour l'année 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente où seront définies les conditions et détails avec Madame Monique Clément, présidente de la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe.

Cette dépense est prévue à cet effet au poste budgétaire 02-470-80-970-00.

Adoptée

Résolution no : 11759-2021
DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOI ÉTÉ CANADA

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à déposer une demande à Emploi été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2021.

La définition du poste à combler sera plus amplement détaillée à la demande de subvention.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Résolution no : 11760-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT – GESTION DE PRÉVENTION SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 800 \$ avant les taxes, à la Société mutuelle de prévention inc. pour le forfait janvier à juin 2021.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-429-00.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 11761-2021
APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS 2020 RELATIF AU VOLET SOUPLE AU MTMDET

ATTENDU *Que le ministère des Transports exige un dépôt de rapports statistiques semestriels;*

ATTENDU *Le dépôt de l'état des résultats relatifs au volet souple, accompagné d'une résolution approuvant ce document;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de l'état des résultats relatif au volet souple au 31 décembre 2020.*

Adoptée

URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution no : 11762-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ ANNÉE 2021 – CONSTELLA

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 450 \$ avant les taxes, pour le renouvellement du contrat de service avec Constella, Agence numérique.

Adoptée

Résolution no : 11763-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2021 À LA COMBEO

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 436.91 \$ avant les taxes, pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2021 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 11764-2021
AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT LICENCES D'UTILISATION V+AccEL ET SUPPORT TECHNIQUE 2021

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 402.41 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de deux licences d'utilisation V+AccEL et support technique 2021.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-337-01.

Adoptée

Résolution no : 11765-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – PARTICIPATION AUX GUIDES ET CARTES TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES ANNÉE 2021

Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 595 \$ plus les taxes applicables pour la participation et parution de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe aux guides et cartes touristiques des Hautes-Laurentides 2021.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-621-40-494.

Adoptée

Résolution no : 11766-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – ADHÉSION AU PACKAGE MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE MARKETING TERRITORIAL DE LA MRC

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe au package municipalité dans le cadre du projet de marketing territorial de la MRC d'Antoine-Labelle.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-621-82-951-02.

Adoptée

Résolution no : 11767-2021

SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE TOURISTIQUE ET SPORTIVE AU QUÉBEC PAR LA MODERNISATION DE LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU Que les régions touristiques rurales accueillent beaucoup d'adeptes de la pêche ce qui crée une activité économique considérable et importante pour ces régions;

ATTENDU Que selon une étude du gouvernement du Québec, les dépenses annuelles des pêcheurs au Québec étaient de 1 059 800 000 \$ en 2012;

ATTENDU Que les organismes d'ensemencement des Laurentides, de l'Abitibi, de la Mauricie, de Lanaudière et de toutes les autres régions du Québec ont besoin d'un approvisionnement en poissons de provenance publique pour maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire;

ATTENDU Que ces organismes contribuent à garder l'activité de la pêche attractive et à intéresser la relève;

ATTENDU Que les pourvoies et les ZECS s'approvisionnent majoritairement auprès des piscicultures privées qui ne répondent pas à la demande ou ne peuvent y répondre en fonction de la capacité de payer des acheteurs;

ATTENDU Que les piscicultures privées produisent de moins en moins de poissons et connaissent de plus en plus de difficultés financières;

ATTENDU Que la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces causerait une diminution supplémentaire du volume annuel produit et introduit annuellement;

ATTENDU Que les impacts sur l'intérêt de la pêche seraient instantanés et par conséquent les dépenses y étant associées diminueraient;

ATTENDU Qu'un comité de travail a été mis en place en mai 2019 par madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle;

ATTENDU Qu'une étude a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, commandée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, pour évaluer les hypothèses de conversion de la station piscicole de Lac-des-Écorces en coopérative, OBNL, partenariat public privé, production mixte de poissons et production végétale par aquaponie, de poisson de table, production de 5 à 50 tonnes, en recirculation ou « flow true », etc.

ATTENDU Que suite à cette étude, aucun modèle d'affaires évalué n'est viable ou vraisemblablement réalisable;

ATTENDU Que la volonté du gouvernement du Québec est de mettre fin aux opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces;

ATTENDU *Que les arguments ayant mené à la décision de fermer la station piscicole de Lac-des-Écorces ont été basés sur une évaluation d'impact financier erroné en regard des estimations de coûts, ajustées pour l'éventuelle poursuite de la mise à niveau de la station piscicole de Baldwin;*

ATTENDU *Qu'il y a une incapacité d'augmenter la production de la station piscicole de Baldwin aux besoins actuels pour le maintien de l'industrie touristique de la pêche au Québec;*

ATTENDU *Qu'il est important de maintenir l'attrait des Québécois pour les activités extérieures;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de :*

- *Soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons;*
- *Moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts;*
- *Développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les ZECS, pourvoies et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.*

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11768-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DU LOCAL DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des versements ci-dessous énumérés à Madame Angélique Meilleur pour la surveillance et entretien du local de la patinoire, tel que stipulé dans le contrat signé en vertu de la résolution 11702-2020:

1^{er} versement au courant du mois de janvier 2021 au montant de 1 666.66 \$

2^e versement au courant du mois de février 2021 au montant de 1 666.66 \$

3^e versement au courant du mois de mars 2021 au montant de 1 666.68 \$

Pour un total de 5 000 \$.

Ce montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-30-451-00.

Adoptée

Résolution no : 11769-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTES-PARTS 2021 ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX MONT-LAURIER

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements des quotes-parts 2021 à la Ville de Mont-Laurier en lien avec les équipements supra-locaux, tels que le Centre sportif Jacques Lesage, la piscine et pour Muni-Spec au montant estimé de 49 535.00 \$ avant les taxes.

Le paiement est réparti en 2 versements:

- *1^{er} versement de 24 767.50 \$, avant les taxes, échéance 25 juin 2021*
- *2^e versement de 24 767.50 \$, avant les taxes, échéance 30 septembre 2021*

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-958-01.

Adoptée

Résolution no : 11770-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTES-PARTS 2021 ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX FERME-NEUVE

Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements des quotes-parts 2021 à la Municipalité de Ferme-Neuve en lien avec les équipements supra-locaux au montant estimé de 8 670.00 \$, avant taxes.

Le paiement est réparti en 2 versements:

- 1^{er} versement de 4 335.00 \$, avant taxes, échéance 30 avril 2021
- 2^e versement de 4 335.00 \$, avant les taxes, échéance 31 août 2021

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-958-02.

Adoptée

Résolution n : 11771-2021
DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMI DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT *Que la municipalité a pris connaissance des modalités et exigences du programme de soutien à la démarche MADA et qu'elle s'engage à les respecter en totalité;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité souhaite s'investir dans la démarche de politique municipale des aînés;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA qui aura pour mandat de réaliser le projet de soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, tel que décrits dans l'annexe 1 section B de la convention d'aide financière.*

Il est de plus résolu de mentionner que les membres suivants faisant partie du comité municipal MADA, tel que Églantine Leclerc-Venuti, Carolyne Gagnon et René De La Sablonnière constituent une partie du comité en tant qu'élus municipaux, que Myriam Joannette constituera une partie du comité en tant que chargée de projet et qu'au moins deux sièges seront réservés pour des personnes représentant les aînés.

Adoptée

Résolution n : 11772-2021
DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES (PADIC) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe est propriétaire d'une bibliothèque qui ne répond plus aux besoins des citoyens de la municipalité;*

CONSIDÉRANT *Que le bâtiment abritant la bibliothèque municipale est vétuste;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité souhaite construire une nouvelle bibliothèque sécuritaire répondant aux besoins de l'ensemble des citoyens;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de la bibliothèque municipale au Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles (PADIC), de s'engager à payer sa part des coûts admissibles (et à assumer ou à trouver une source de financement ne provenant ni directement ni indirectement du Québec ou du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement de coûts éventuel) et à prendre en charge toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet.*

ET QUE *La municipalité désigne Monsieur Éric Paiement, directeur général, comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la municipalité ainsi qu'à signer et remplir tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.*

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 11773-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2021 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. – RÉGLEMENT D’EMPRUNT AUTOPOMPE

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à la Banque Nationale Financière, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 228, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

19 avril 2021	intérêts	2 158.55 \$	02-921-00-842-00
19 avril 2021	capital	14 500.00 \$	03-210-20-000-01
19 octobre 2021	intérêts	2 158.55 \$	02-921-00-842-00

Adoptée

Résolution no : 11774-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2021 – RÉGLEMENT D’EMPRUNT 263-2014, COMPLEXE MUNICIPAL

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 263-2014, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

20 avril 2021	intérêts	4 343.07 \$	02-921-00-842-01
20 octobre 2021	capital	36 500.00 \$	55-595-15
20 octobre 2021	intérêts	4 343.07 \$	02-921-00-842-01

Adoptée

Résolution no : 11775-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2021 – CONTRAT LOCATION / ACQUISITION CAMION 10 ROUES WESTERN STAR

Il est proposé par Carolyn Gagnon à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements du capital et des intérêts pour le remboursement de la location / acquisition du camion 10 roues Western Star pour l'année 2021 répartis comme suit :

Capital : 54 523.95 \$
Intérêts : 3 141.69 \$

Total : 57 665.64 \$

Adoptée

Résolution no : 11776-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2021 – CONTRAT LOCATION / ACQUISITION RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Bertrand Quesnel à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements du capital et des intérêts pour le remboursement de la location / acquisition de la rétrocaveuse pour l'année 2021 répartis comme suit :

Capital : 26 434.57 \$
Intérêts : 5 663.51 \$

Total : 32 098.08 \$

Adoptée

Résolution n : 11777-2021

APPEL D'OFFRES SUR SEAO – TRAITEMENT DE SURFACE PARTIE DE LA MONTÉE DES CHEVREUILS (SECTEUR LAC DAVID – LAC PIERRE)

- CONSIDÉRANT *La programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;*
- CONSIDÉRANT *Que la préparation de la surface à traiter a été effectuée en 2020 et que le sol aura subi une compaction naturelle durant la saison hivernale;*
- CONSIDÉRANT *Que cette portion sera prête à recevoir la finition pour la surface de roulement au courant de la saison 2021;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général, à procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour lancer un appel d'offres pour le pavage avec traitement de surface sur une portion de la montée des Chevreuils sur environ 3.5 kilomètres (Secteur Lac David – Lac Pierre).*

Adoptée

Résolution n : 11778-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D'UN PETIT TRACTEUR AVEC SOUFFLEUR ET TONDEUSE

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'un petit tracteur avec souffleur et tondeuse qui servira pour l'entretien hivernal de la patinoire, des sentiers glacés et de la tonte des gazons l'été et des Sentiers nature de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

Résolution n : 11779-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D'UNE LAME À NEIGE POUR LA RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une lame à neige pour la rétrocaveuse qui servira pour le déneigement en général.

Adoptée

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

Résolution no : 11780-2021

RÈGLEMENT # 300-2021 RELATIF À L'AUGMENTATION DU SOLDE AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT

- ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;*
- ATTENDU *Que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 480 000 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;*
- ATTENDU *La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a adopté le règlement numéro 193 le 12 mai 2008 relatif à la création d'un fonds de roulement au montant de 150 000 \$;*
- ATTENDU *Que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$;*
- ATTENDU *Que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement portant le numéro 300-2021 et décrète ce qui suit :*
- ARTICLE 1 *Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.*

- ARTICLE 2 *Le Conseil est autorisé par le présent règlement à augmenter le présent fonds de roulement au montant de cent mille dollars (100 000 \$) pour un total de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) dans le but de mettre à la disposition de la municipalité les deniers dont elle a besoin pour des dépenses en immobilisation conditionnée par la politique de capitalisation qui définit ce qu'est une dépense en immobilisation, ou pour y effectuer des emprunts en attendant la perception des revenus.*
- ARTICLE 3 *Le Conseil est autorisé, aux fins du présent règlement, à approprier à même le surplus accumulé non affecté du fonds d'administration de la municipalité, un montant de cent mille dollars (100 000 \$).*
- ARTICLE 4 *Le Conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour les fins mentionnées à l'article 2 du présent règlement : les transactions doivent être comptabilisées de manière à pouvoir distinguer en tout temps la partie engagée et la partie non-engagée du capital de fonds.*
- ARTICLE 5 *La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer de quelle manière se fera le remboursement à même les revenus généraux de la Municipalité.*
- ARTICLE 6 *Aucun des emprunts pour les dépenses en immobilisations ne doit excéder un terme de dix (10) ans. Les emprunts contractés dans l'attente de la perception des revenus doivent obligatoirement être remboursés dans les douze mois de la date de leur approbation.*
- ARTICLE 7 *Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance du 12 janvier 2021, par la résolution numéro 11780-2021.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, directeur général et secrétaire-trésorier

Étapes	Date	Résolution #
Avis de motion	15 décembre 2020	N/A
Dépôt du premier projet de règlement	15 décembre 2020	N/A
Adoption du règlement	12 janvier 2021	11780-2021
Entrée en vigueur (Publication)	13 janvier 2021	N/A

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : ___ h ___

Fin : ___ h ___

Personnes présentes : HUIS CLOS

Tel qu'exigé en période de pandémie, la municipalité a mis à la disposition des citoyens un moyen de poser des questions aux élus malgré la tenue de cette séance à huis clos, soit par courriel ou par téléphone et la municipalité a reçu : 0 question.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 11781-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 12 janvier 2021.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé


Résolution no : 11782-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité de clore la séance du 12 janvier 2021.


Adoptée

Il est 19 h 37

-  *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

-  *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 12 janvier 2021 par la résolution # 11781-2021.*